



**MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 6 février 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 357-2018 AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION
EXIGIBLE DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX.**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau situé au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier / directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et à l'église paroissiale, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 14 h, le huitième jour du mois de février deux mille dix-huit.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce huitième jour du mois de février deux mille dix-huit.

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier / directeur général